

Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels de l'immobilier

Barème des honoraires

Au 5 septembre 2024
(TTC*, charge acquéreur)

Prix de vente (appartements, maisons et terrains)	Honoraires TTC
< 100 000€	Forfait: 5 000€ TTC
De 100 001€ à 150 000€	5 %
De 150 001€ à 200 000€	4,5 %
De 200 001€ à 250 000€	4 %
De 250 001 à 300 000€	3,5 %
>300 001€	3%

Fonds de commerces Locaux commerciaux	10 %
Terrains agricoles Terrains de loisirs Terrains forestiers	15 %
Estimation (sans engagement)	0€

*TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

SARL AMJO Group au capital de 4000€ - RCS de St-Brieuc : 925 340 895 0018 – Carte Pro. N°CPI 22012024000000004 CCI Côtes d'Armor – Code APE 6831Z – Siège social : 82 rue Paul Langevin 22400 LAMBALLE Tél : 07 88 67 23 57 – RCP ALLIANZ Actif Pro – TVA intracommunautaire FR 67925340895